

Policy Paper

L'exclusion scolaire: causes et impacts: le cas de l'Algérie

Nesrine Amina Benhaddad,

Statisticienne économiste, Attachée de recherche, CREAD

Nacer-Eddine Hammouda,

Statisticien économiste, Directeur de recherche, CREAD



This project has received funding from the European Union's Seventh Framework Programme for research, technological development and demonstration under grant agreement no 613174

Acronymes

MSNFCF : Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition Féminine ;

MEN : Ministère de l'Education Nationale ;

MICL : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales ;

ONAEA : Office National de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes ;

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

ONOU : Office National des Œuvres Universitaires ;

CNAS : Caisse Nationale d'Assurance Sociale ;

MEFP : Ministère de l'enseignement et de la formation professionnels ;

MTESS : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale ;

SNMG : Salaire National Minimum Garanti.

Contents

Résumé

- 1) Le risque d'exclusion de l'éducation
- 2) La gratuité de scolarisation réduit-t-elle l'exclusion scolaire ?
- 3) Le risque d'une double exclusion
- 4) Quelles sont les raisons de cette exclusion ?
- 5) La formation professionnelle comble-t-elle ce premier handicap ?
- 6) Les exclus du système éducatif vont-ils se présenter sur le marché du travail ?
- 7) Quelles sont les démarches de recherche d'emploi des exclus ?
- 8) Par quel biais les exclus trouvent-ils un emploi ?
- 9) Quel est l'impact des cours particuliers sur l'exclusion ?
- 10) Conclusion
- 11) Bibliographie

Annexes

Résumé

Le système éducation-formation encadre chaque année plus du quart de la population algérienne. En moyenne, l'espérance de vie scolaire des nouvelles générations est d'un peu plus de treize années. En tenant compte du taux de redoublement, on peut dire qu'en moyenne le jeune algérien complétera sa formation secondaire (12 ans). Les inégalités spatiales, gendrielles et sociales vont faire en sorte qu'on a beaucoup d'écart autour de cette moyenne. En 2008, la durée attendue de scolarisation était inférieure à 9 ans, soit pour les filles soit pour les garçons ou les deux à la fois, dans plus de 70 communes sur les 1541 que compte l'Algérie. Il est vrai qu'en l'espace de 50 ans d'indépendance l'éducation s'est généralisée et s'est démocratisée. La quasi-totalité des études que nous avons menées montrent un effet significatif du niveau d'éducation sur les comportements (activité, nuptialité, fécondité, etc.) et les attitudes de la population et plus particulièrement les femmes. C'est le passage du collège (scolarité obligatoire) au lycée (scolarité post obligatoire) qui entraîne le plus de changements dans les comportements et les attitudes.

En 2012, plus du tiers des étudiants à l'université avaient un de leurs parents ou leurs deux parents analphabètes. Toujours en 2012, un peu plus du cinquième des nouveau-nés avaient des mères analphabètes (Hammouda, 2014). Il est clair que dans ces conditions les enfants n'ont pas les mêmes opportunités de réussite.

1) Le risque d'exclusion de l'éducation

Bien que la Constitution algérienne et la loi d'orientation sur l'éducation nationale stipulent que la scolarité est obligatoire jusqu'à seize ans¹, l'exclusion du système éducatif (analphabète, sorties avant seize ans ou sans atteindre la quatrième année moyenne) touche plus de 30 % des 15-29 ans².

Ce risque n'apparaît pas explicitement dans les risques couverts par les systèmes de protection sociale classique. Dans la mesure où il touche le plus souvent des enfants mineurs, il apparaît sous forme de conditionnalité : pour que les parents puissent bénéficier d'aides monétaires, leurs enfants doivent être scolarisés. Ce risque peut être rattaché au risque plus général d'exclusion et de pauvreté, mais dans la mesure où il est à la base d'autres formes d'exclusion tant sociales qu'économiques, nous avons préféré le faire ressortir de façon indépendante. En effet, la faible éducation entraîne une exclusion du marché du travail chez les jeunes. Ce qui projette l'individu dans le cercle de la pauvreté. De même la présence de maladies est plus répandue chez les individus à niveau d'instruction faible, comme aussi la présence de maladies liées à la grossesse chez les femmes les moins instruites (Hammouda, 2014). Ces dernières auraient moins de chance de suivre des visites médicales prénatales ce qui accentue, par conséquent, le risque santé et le risque mortalité infantile. La promotion de l'éducation devient l'un des volets de la protection sociale.

En Algérie, le droit à l'éducation pour tous et pour une durée minimale de neuf années est consacré par les textes constitutifs de la nation. De ce point de vue-là, l'Algérie est exemplaire, dès l'indépendance et du fait d'un analphabétisme quasi généralisé (Hammouda, 2014), l'éducation est prise en charge par le budget de l'état. Même si la gratuité et l'universalité sont des principes de base, leur mise en œuvre n'est pas instantanée. La faiblesse de l'offre d'éducation à l'indépendance, dans la mesure où elle était essentiellement concentrée dans les grandes agglomérations urbaines, ne permettait pas l'accès à ce service public à l'ensemble de la population scolarisable malgré l'existence d'internats et de cantines scolaires. Ainsi, la première mesure prise pour assurer l'universalité consistait en des investissements massifs dans un réseau d'infrastructures éducatives réparties sur l'ensemble du territoire national.

Mais, force est de constater que le droit à l'éducation peine quelque peu à devenir réellement universel car la disponibilité d'une offre d'éducation est une condition nécessaire mais pas suffisante. En effet, pour assurer l'accessibilité à cette offre de manière équitable à l'ensemble de la population, il faudrait que l'Etat prenne en charge le coût induit pour y arriver à travers le transport et les cantines mais aussi les fournitures scolaires qui ont coûté 45 milliards de DA (375 millions €)³ aux ménages en 2011⁴, soit environ 5000 DA⁵ (41,6 €) par enfant scolarisé. Ce qui est le cas depuis l'embellie financière des années 2000, puisqu'un trousseau scolaire, les livres ainsi que 3000 DA (25 €) sont alloués aux enfants de familles nécessiteuses. Cependant, malgré cela, subsistent encore des populations exclues de l'éducation. Les résultats de l'étude ethnographique SAHWA confirme ce fait. Les participants à un focus group dans la wilaya de Djelfa⁶ estiment qu'il y a un grand nombre de cas où les élèves arrêtent d'aller à l'école à cause de la pauvreté : « *La proportion des élèves qui ne poursuivent pas leurs études à cause de cela est à 80%, car ils deviennent une charge pour leurs parents. L'élève se dira qu'il doit travailler pour aider le papa, donc il va arrêter et pencher vers le travail ; aller de la vie scientifique à la vie professionnelle* ».

- i) En effet, de l'ensemble des enquêtes auprès des ménages et des recensements généraux de la population réalisés en Algérie, il ressort que: Le taux maximal de scolarisation est atteint au-delà de l'âge de six ans. Ce qui veut dire implicitement que certains enfants ne rejoignent l'école qu'au-delà de leur sixième anniversaire tel que stipulé par les textes réglementaires⁷. Dès lors que l'enregistrement à l'état civil est obligatoire et est quasi généralisé, la question est de savoir comment faire le lien entre les services de l'état civil et les écoles primaires.

- ii) Les taux de scolarisation des 6-14 ans ou des 6-15 ans gravitent autour de 90%⁸ avec des différences spatiales et quelque fois gendrielles notables. Donc environ 10% de la population concernée par la scolarité obligatoire ne se trouve pas sur les bancs des écoles. Cela s'explique par au moins deux raisons : le handicap ou la maladie de l'enfant et l'éloignement de l'école. Pour le handicap, il existe des structures spécialisées pour leur prise en charge éducative. Ces structures, contrairement aux écoles primaires, sont rattachées au Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition Féminine (MSNFCF) et non pas au Ministère de l'Education Nationale (MEN) en dehors des classes intégrées. La question que nous soulevons c'est de savoir si : ces structures spécialisées sont suffisantes pour la prise en charge de l'ensemble de la population concernée et y-a-t-il des passerelles entre les deux institutions en charge de l'éducation ? Concernant l'éloignement de l'école, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL) et le MSNFCF ont mis en place progressivement un transport scolaire mais : répond-t-il totalement aux besoins exprimés ou non par la population ? L'enquête qualitative SAHWA a révélé en effet, que jusqu'au jour d'aujourd'hui il y a toujours des enfants qui quittent l'école à cause de l'éloignement dans certaines localités. « *L'école est un peu en manque de classes, d'enseignants et le manque de moyens. Le manque de transport est un problème pour scolariser les enfants au niveau primaire, puis au collège, pour que les enfants puissent poursuivre leur scolarisation et se cultiver. Leurs parents ne peuvent pas les accompagner* »⁹. Cette déperdition scolaire concerne autant les filles que les garçons. La difficulté de déplacement n'est pas la seule raison, les villageois des localités lointaines invoquent la sécurité des enfants qui sera plus assurée avec un transport public « *Oui, si ses parents n'arrêtent pas sa scolarisation, l'élève arrête lui-même d'aller à l'école, car il doit sortir de la maison à 6h30 du matin et rentrer à 18h00, c'est une grande souffrance. Pour les enfants qui n'ont pas les moyens, l'enclavement est la cause de la déperdition scolaire et de tous les problèmes des habitants...* »¹⁰.
- iii) Les données publiées annuellement par le MEN, nous renseignent sur l'ampleur des déperditions scolaires à tous les niveaux. Est-ce que les écoles signalent à qui de droit l'état nominatif ? A notre connaissance, il n'y a pas de programme dédié au suivi de ces enfants, bien que les services de médecine scolaire, dans leur bilan, signalent le retard scolaire comme première «pathologie» détectée chez les écoliers (Hammouda & Alii, 2014).
- iv) Nous avons deux cas de figures : les enfants qui n'ont jamais rejoint l'école (sans aucune instruction) et ceux qui la quittent précocement et peuvent retomber dans l'illettrisme. Il est vrai qu'au niveau du MEN, il y a une structure dédiée à la lutte contre l'analphabétisme, l'Office National de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes (ONAEA) mais qui se destine plus vers la population adulte. Dans ce cas, quel serait le rôle des services sociaux dépendant du MICL ou du MSNFCF pour le suivi de ces enfants ?

- v) Pour le moment l'enseignement préscolaire public en est à peine à ses premiers balbutiements à côté de structures privées ou des écoles coraniques. Nous pensons même que la nouvelle dynamique de population¹¹ va retarder la réflexion sur sa généralisation. Lorsqu'on sait qu'une forte proportion d'enfants grandissent dans un milieu parental analphabète et connaîtront plus de difficultés dans leur cursus scolaire et donc un risque plus grand de « décrochage », quels seraient les programmes à développer ? Nous pensons que pour cette catégorie d'enfants ce n'est pas tant les aides matérielles en argent (prime de scolarité) ou en nature (trousseau scolaire, livres scolaires, cantines) qui vont permettre une meilleure scolarité mais plutôt un accompagnement dès le plus jeune âge dans des structures dédiées (crèches, écoles maternelles).

2) La gratuité de scolarisation réduit-t-elle l'exclusion scolaire?

En Algérie le système éducation-formation est géré par trois ministères (le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le Ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle). Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) a été créé en 1971 alors qu'il n'y avait à l'époque que quelques dizaines de milliers d'étudiants. La formation professionnelle quant à elle était rattachée au ministère du travail. Tous les établissements sous tutelle de ces ministères assurent un enseignement et/ou une formation gratuitement à tous les Algériens. La gratuité de l'enseignement est certes une avancée en terme d'investissement social, mais la question de l'équité à l'accès au système éducatif reste en suspend. En effet, la gratuité ne pose pas problème lorsque l'accès est universel mais dès que l'accès devient sélectif, il y a lieu d'évaluer qui en sont les bénéficiaires, d'autant plus qu'en Algérie, le système est financé grâce à la rente pétrolière (bien collectif par excellence). De plus, peut-on affirmer que nous sommes toujours dans la protection sociale, au-delà de la scolarité obligatoire ? Il faut savoir qu'à la création du MESRS, la bourse que percevaient les étudiants, était supérieure au salaire minimum. Il s'agissait plus de garantir un revenu de remplacement aux étudiants pour les dissuader de rejoindre directement le marché du travail à la fin de leurs études secondaires. Il est à rappeler que les conditions d'insertion sur le marché du travail étaient favorables aux instruits du fait de la politique d'algérianisation tout azimut de l'encadrement des différentes sociétés nationales créées pour assurer le développement économique du pays (Lassassi & Hammouda, 2013, Hammouda, 2003 ; Hammouda, 2005).

De fait, la gratuité de l'enseignement profite davantage aux plus riches sans aucune équivoque. En outre des bourses sont accordées aux étudiants selon certains critères sociaux. Les ministères en question assurent l'hébergement et la restauration des étudiants. Cependant, il existe des inégalités inexplicables entre les coûts des repas. L'Etat finance 40 DA (0,33 €) pour les repas des élèves de l'éducation nationale alors qu'il estime le coût du repas des étudiants de l'enseignement supérieur à 200 DA (1,66 €). Il est à signaler par ailleurs que pour le cas des étudiants du supérieur les œuvres sociales sont gérées par un office dédié, l'Office National des Œuvres Universitaires (ONOU) depuis le début des années 1990 ce qui n'est pas le cas pour les élèves, collégiens, lycéens et stagiaires de la formation professionnelle dont la gestion dépend directement des établissements. On pourrait envisager qu'un seul organisme prenne en charge les œuvres sociales des trois secteurs pour plus de cohérence.

Le Ministère de l'Éducation assure, par ailleurs, la fourniture d'un trousseau scolaire et d'une prime de scolarité à chaque rentrée scolaire aux élèves issus des familles défavorisées. Le ciblage des élèves pauvres se fait au niveau local de façon archaïque. Le ministère de l'éducation nationale reçoit des quotas de trousseaux et se met à identifier les élèves nécessiteux en se basant sur le déclaratif des parents d'élèves. Il paraît que les quotas accordés par le ministère des finances couvrent assez la demande manifestée par les élèves démunis (Hammouda & Alii, 2014). Par contre, les primes scolaires restent relativement faibles. À côté du système non contributif, la Caisse Nationale d'Assurance Sociale (CNAS) verse aussi des primes de scolarité selon les conditions de revenus mais pour les seuls salariés assurés, bien que ces primes soient financées exclusivement par le budget de l'état.

Les livres scolaires sont aussi distribués gratuitement pour près de 3 millions d'élèves, selon un critère de revenus des parents (déclaratif) mais aussi pour « les enfants du secteur ». Ce qui nous semble tout à fait incohérent puisque les personnes travaillant dans le secteur de l'éducation perçoivent des salaires largement supérieurs au minima exigé. Il s'agit dans ce cas beaucoup plus d'un complément de salaire qui ne dit pas son nom.

Cependant, en dépit des aides financières octroyées aux élèves, les enfants des familles démunies se trouvent dans l'obligation de quitter l'école, pas à cause des frais de scolarité engendrés mais pour aider le père de famille à subvenir à leurs besoins élémentaires. Un jeune relate le discours de son père après être venu à bout « ... *Mon fils, va voir ce que tu peux travailler, je ne peux plus assumer cette responsabilité tout seul, aide moi un peu...* »¹²

Par ailleurs, les enfants des ménages les plus riches vont faire en moyenne trois années d'études supplémentaires que ceux des plus pauvres. Ces trois années sont entièrement financées par la collectivité. Il est à noter que le coût annuel moyen d'un étudiant (254.000 DA l'équivalent de 2.116,6 € en 2012) est supérieur au Salaire National Minimum Garanti (SNMG égal à 216.000 DA/an l'équivalent de 1800 €) (Hammouda & Alii, 2014).

Même entre les étudiants il n'y a pas d'équité, puisque ceux hébergés (environ la moitié) perçoivent indirectement (à travers les frais d'hébergement) plus que ceux non hébergés du fait de leur éloignement des villes universitaires (30 km pour les filles et 50 km pour les garçons) indépendamment du revenu de leurs parents (Hammouda & Alii, 2014). On peut affirmer la même chose pour la restauration dans la mesure où le repas coûte entre 120 DA (1€) et 150 DA (1,25€) mais n'est payé qu'à 1,20 DA (0,01 €) (le prix n'ayant pas varié depuis plus de quarante ans). Théoriquement c'est l'ensemble des étudiants qui en bénéficient alors qu'en réalité c'est à peine le quart (enquête CREAD ; 2001). A ce niveau il faut noter que le coût de référence d'un repas diffère selon les trois ministères (MEN, Ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnels (MEFP) et MESRS). Ce qui constitue une incohérence flagrante dans la mesure où les besoins nutritionnels dépendent de l'âge de la personne et non de l'institution à laquelle elle est affiliée.

L'autre incohérence est le lien entre hébergement et transport : comme il n'y a pas à proprement parler de campus, les hébergés payent à la source les frais de transport (symboliques) que payent de moins en moins les non hébergés même s'ils utilisent le transport universitaire du fait de l'inexistence de contrôle, sachant que ce transport couvre un rayon d'une centaine de kilomètres.

On peut donc conclure qu'il y a deux formes d'iniquité: à l'intérieur du système et entre ceux qui sont à l'intérieur (insiders) et les exclus (outsiders).

3) Le risque d'une double exclusion

L'enquête que nous avons réalisée en 2015 sur les jeunes de 15 à 29 ans, dans le cadre du projet SAHWA, nous a permis d'analyser assez finement le profil des exclus et l'impact de cette exclusion sur les trajectoires de notre population.

Cette exclusion touche les familles les plus vulnérables :

- Pauvres, il y a 40% de pauvres moyens parmi les exclus ;
- Rurales, on trouve 55% de jeunes ruraux parmi les exclus ;
- Et enfin, il s'avère que plus de la moitié (55%) des exclus ont des parents non instruits.

En revanche, il faut noter que l'exclusion scolaire touche moins les filles (une probabilité de 0,6 fois de moins que les garçons)¹³ et les nouvelles générations. Nous sommes dans une logique de reproduction sociale qui n'est pas gommée par les politiques publiques de gratuité de l'enseignement et d'aides aux familles démunies.

4) Quelles sont les raisons de cette exclusion?

Hormis les 29,4% exclus de l'école, les résultats de l'Enquête Jeunesse SAHWA révèlent que 23,5% sont sortis de l'école parce qu'ils trouvaient les études difficiles. Environ 12% des jeunes ont été découragés à cause de l'éloignement de l'école par rapport à leur domicile, notamment les filles. Cependant, 9% des garçons déclarent ne pas achever le cursus scolaire par obligation de travailler, afin d'aider la famille. Quant aux filles, 13% d'entre elles ne considéraient pas l'école comme importante pour elles en tant que femme.

L'enquête qualitative nous montre quant à elle, d'autres aspects non pris en compte dans l'enquête quantitative SAHWA à savoir l'état psychologique du jeune qui l'a entraîné à quitter les bancs de l'école. Les problèmes familiaux, notamment entre parents, la sévérité du père et l'absence de pédagogie dans l'éducation, comme le fait de forcer l'enfant à étudier, représentent d'autres raisons majeures qui font fuir le jeune de l'école pour se réfugier dans la rue, qui elle-même ne fait qu'alourdir les conséquences.

Par ailleurs, les jeunes enquêtés relèvent un fait qu'on ne peut négliger : l'enseignant ne joue plus le rôle de l'éducateur comme autrefois. Il se contente d'enseigner mais pas avec la même qualité aussi. Les jeunes pensent que c'est dû à la mauvaise formation ainsi qu'au nouveau système de l'éducation nationale. Ils leur attribuent la cause de la dégradation du niveau scolaire.

Aussi, les jeunes apparaissent déçus du fait que le diplôme, vu comme un moyen d'accès au monde du travail, ne leur garantit pas pour autant un poste d'emploi stable : « *Oui, c'est important le diplôme; mais il est possible d'avoir un diplôme et ne pas trouver du travail, c'est mieux de quitter l'école jeune pour travailler. Actuellement, quel que soit le niveau nous sommes marginalisés dans tous les cas* »¹⁴.

5) La formation professionnelle comble-t-elle ce premier handicap?

La formation professionnelle ne comble pas ce premier handicap, puisque les exclus en bénéficient le moins (une probabilité de 1,4 fois de plus de risque de ne pas bénéficier d'une formation professionnelle). Il y a 33% des jeunes enquêtés qui ont bénéficié de la formation professionnelle, dont seulement 11,8% sont des exclus de l'école et 21,1% ne le sont pas. Les filles en bénéficient moins (10% de filles exclues ont fait une formation professionnelle contre 19,5% de garçons). En fait, l'offre de formation professionnelle n'est pas dimensionnée en fonction des sortants du système éducatif, ni quantitativement ni qualitativement (Hammouda, 1983; Hammouda et Lassassi, 2011) et ne correspond pas à la demande des jeunes.

Au fait, les avis des jeunes sont mitigés vis-à-vis de l'utilité de la formation professionnelle. Il y en a qui pensent qu'elle n'offre pas les mêmes chances de travail que les études générales. Elle n'assure selon eux qu'un travail temporaire ou occasionnel et pas dans toutes les spécialités. Ces jeunes-là relatent le fait que la formation professionnelle a été destinée à la base aux « loosers », et que le travail manuel qu'elle offre est dévalorisé aux yeux de la société. Elle n'a pas la même valeur sociale que l'université : « *Un maçon quand il demande la main d'une fille, le père dis : je ne donne pas ma fille à un maçon* ». D'autres considèrent au contraire que la formation professionnelle peut remplacer les études, « *avec une formation professionnelle et un peu d'aide on peut se procurer un emploi* ». Ainsi, certains jeunes désirant travailler dans le secteur formel, se forcent à arriver au moins à un niveau d'étude qui leur permet d'accéder à la formation professionnelle d'après l'enquête qualitative SAHWA¹⁵.

6) Les exclus du système éducatif vont-ils se présenter sur le marché du travail?

Cette première exclusion va entraîner aussi celle du marché du travail : la probabilité que les exclus se présentent sur le marché du travail est plus faible (1,9 fois plus de risque de ne pas se présenter sur le marché du travail). On ne trouve que 36,9% d'occupés parmi les exclus. Les femmes en sont plus exclues. On constate un taux d'activité chez les femmes exclues (23,7%) beaucoup moins important que chez les hommes exclus (79%).

Le travail ethnographique SAHWA a illustré plusieurs cas dans cette catégorie de jeunes. L'aide financière familiale ressort comme un facteur très important qui dissuade les jeunes à une recherche active du travail. En effet, même s'il y a recherche, peu d'efforts sont déployés dans ce cas. Les jeunes ont soulevé le fait que même sans niveau d'instruction ou très peu instruits, ils n'acceptent pas n'importe quel travail (du point de vue rémunération et pénibilité du travail). Par ailleurs, parmi les jeunes en mal de vivre, chercher du travail est un casse-tête « *si je commence à réfléchir au travail, j'aurais mal à la tête* », « *Je mets un coup de pieds à la vie, quelles que soient les conséquences je m'en fous* »¹⁶.

D'un autre côté, les jeunes ont soulevé le manque de transparence et le « piston » qui, selon eux, caractérisent les processus de recrutement notamment dans certaines régions du pays, comme le montre cette déclaration : « *En tant que jeunes, nous sommes convaincus que pour travailler il faut corrompre. La vie est difficile, la marginalisation, certains font des études pendant 20 ans, le diplôme ne sert à rien car l'administration fonctionne avec la corruption et le piston. C'est cela qui fait que les jeunes ne font pas des études, lorsqu'ils voient leur frère, leur voisin ou un pair diplômé au chômage, il sera convaincu de l'idée qu'il vaut mieux quitter l'école et aller travailler, mieux que de rester 20 ans à l'école et souffrir et ne rien gagner. Un jeune diplômé est au chômage, car l'administration lui a refusé sa demande d'embauche, il doit corrompre pour avoir un poste de travail. C'est une grande souffrance des jeunes ici à Djelfa. C'est une ville qui fonctionne avec de la corruption, la ville du piston.* »¹⁷.

Pour les filles la sortie prématurée du système éducatif n'entraîne pas seulement l'exclusion du marché du travail mais de façon plus générale celle de l'espace public. L'école étant aussi par excellence le moyen d'exister en société et de voir du monde dehors. Sans la raison du suivi d'un enseignement pour la fille, il n'y a pas lieu d'être dehors, et pour elle d'avoir des amis (es), et pour beaucoup rencontrer peut-être un prétendant : "*The thing I love happens in marriage, as I am no longer concerned with education.*"¹⁸ Dans la nouvelle réalité les mariages sont de plus en plus tardifs même pour celles qui ne fréquentent plus l'école : "*There is nothing on the horizon...because they do not go out, they do not see and not to be seen*".

7) Quelles sont les démarches de recherche d'emploi des exclus?

Les demandeurs d'emploi exclus du système éducatif font moins appel aux institutions d'intermédiation sur le marché du travail (deux fois moins), ils sont à peine 23,5% inscrits dans un bureau de main d'œuvre public et environ 7% dans le privé. Ce sont plus des femmes. Ce sont les plus âgés qui en bénéficient le plus. Ce qui pose, entre autres, le problème de la fixation de la limite d'âge supérieure pour le bénéfice de certains dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle.

Cette question a suscité beaucoup d'intérêts chez les jeunes. Ils évoquent la méfiance du travail indépendant qu'encourage le dispositif géré par l'ANSEJ, du fait de sa difficulté, l'absence de sécurité sociale et surtout le risque encouru. Ce qui montre la désinformation des jeunes. Les jeunes n'ont pas été formés à créer eux-mêmes leur emploi, à créer de la richesse et contribuer au développement du pays. Ils sont habitués à être assistés : les études gratuitement, après l'université il y a l'ANSEJ¹⁹, l'ANGEM²⁰ et les autres dispositifs²¹. Ainsi, certains jeunes pensent que ces dispositifs, notamment ANSEJ, ont rendu les jeunes « feignants » et « handicapés » (des métiers faciles comme chauffeur, location de voiture, etc.). « *Ils ne pensent pas au travail. C'est le gouvernement lui-même qui a encouragé le chômage* » ; « *l'ANEM²² et l'ADS²³ ne recrutent que pour réduire le chômage et garantir la paix sociale. Ils ne satisfont pas la demande des jeunes* »²⁴.

8) Par quel biais les exclus trouvent-ils un emploi?

Les exclus (occupés) ont moins de chance de trouver un emploi par le biais des institutions d'intermédiation (3 fois moins de chance). En effet, on constate que seulement 6% des exclus ont eu recours aux intermédiaires institutionnels pour trouver leur travail contrairement aux non exclus qui sont 18%. Parmi les exclus bénéficiaires, les femmes se trouvent les premières (11,4% contre 4,8% pour les hommes).

Dès lors, l'insertion sur le marché du travail des exclus se fait à travers l'informel (3 fois plus de risque). 74% des exclus sont dans l'informel contre 40% pour les non exclus. Donc par le segment non protégé et avec des salaires plus faibles ce qui va probablement perpétuer cette exclusion. C'est le cas aussi des plus jeunes et des plus pauvres. En revanche, les femmes transitent moins que les hommes par le secteur informel.

La recherche du travail facile et libre, sans aucune restriction ou contrainte, a conduit des jeunes non seulement à travailler dans l'informel, mais aussi dans l'illégalité : « *Je commerce dans la drogue. Ça rapporte de l'argent sans aucun effort. Je me lève le matin, je trouve dans mes poches 4 à 6 millions de centimes (333 à 400 euros)* »²⁵.

9) Quel est l'impact des cours particuliers sur l'exclusion?

D'un autre côté, certains parents (les plus instruits, les citadins et les plus riches) investissent plus que d'autres dans l'éducation de leurs enfants en finançant des cours particuliers. C'est le niveau d'instruction de la mère qui représente la première variable discriminante (2,2 fois plus de chance de suivre des cours particuliers lorsque la mère a un niveau supérieur par rapport à celle dont la mère est sans instruction) et ce sont les filles qui en bénéficient le plus (deux fois plus de chance que les garçons). Et il s'avère en effet que ceux qui suivent des cours particuliers ont 3 fois moins de risque d'être exclu. C'est l'une des raisons qui poussent les parents à commencer à donner des cours particuliers à leurs enfants dès les premières années de scolarisation alors que d'habitude seules les classes d'examen étaient concernées.

10) Conclusion

Dans l'ensemble des traitements des données de l'enquête jeunesse SAHWA 2015, la variable sexe reste significativement discriminante mais pas toujours dans le même sens. C'est ainsi que l'investissement des parents et de l'Etat en matière d'éducation a plus profité aux filles de même que les politiques actives du marché du travail mais uniquement pour les universitaires. Les filles qui n'ont pas pu accéder à l'université seront exclues de fait du marché du travail.

Les différents dispositifs mis en œuvre par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS) qui devaient avoir une durée de vie limitée et répondre à des besoins précis ont évolué dans le temps pour devenir incontournables pour la recherche de l'emploi. Ils constituent un moyen de plus en plus important pour trouver un emploi pour les chômeurs et plus particulièrement les jeunes diplômés et encore plus de sexe féminin. On peut cependant relever que ces dispositifs, dont la plupart constituent des palliatifs, sont de plus en plus coûteux mais surtout inéquitables, sans permettre aux bénéficiaires de disposer d'emplois stables et permanents.

Par conséquent,

- L'évaluation de ces programmes devrait se faire régulièrement et avec toute la rigueur voulue pour en mesurer l'efficacité et proposer des éventuelles mesures correctives pour accroître leur efficacité.
- Il faudrait également tenir compte des différents risques de vulnérabilités pour identifier les populations éligibles à ces dispositifs.
- Il y a lieu également d'accroître la coordination pour une plus grande cohérence entre les différentes structures centrales et locales chargées de la mise en application de ces dispositifs, à l'effet de leur permette de profiter à celles et à ceux qui en ont le plus besoin. En particulier, la CNRCS (caisse nationale de recouvrement des cotisations sociales) devrait être au centre de ces dispositifs pour un contrôle plus rigoureux.

Par ailleurs, le système éducatif algérien a connu plusieurs réformes, mais celles-ci ont plus concerné le contenu des programmes ou le temps scolaire. De ce fait, les implications en termes de politiques publiques découlent des « évidences » constatées:

- Comment mettre en place un accompagnement éducatif (préscolaire, cours de soutien, etc.) dans les zones où le niveau d'éducation des adultes est le plus faible ;
- Une liaison systématique entre le système d'enseignement général et la formation professionnelle pour une prise en charge des exclusions précoces (pour le moment le système ignore de fait cette situation dans la mesure où la formation professionnelle et l'apprentissage ne peuvent commencer qu'à partir de seize ans);
- Des politiques actives du marché du travail ciblant les sortants du système éducatif avec un faible niveau ;
- Un meilleur encadrement du marché du travail alliant flexibilité et protection sociale.

Ainsi, il nous semble, et ceci est probablement valable pour les autres pays de la région, qu'au-delà de la scolarité obligatoire dont l'objectif est l'apprentissage d'un socle commun de valeurs de la citoyenneté et du vivre ensemble, il y a lieu de réfléchir aux objectifs à assigner à l'enseignement post-obligatoire y compris le supérieur. C'est à ce niveau que nous entrevoyons l'apport de l'Union européenne pour la région. Comment faire en sorte que les enseignements secondaire, technique, professionnel et supérieur soient mieux adaptés aux besoins réels de nos sociétés et de nos économies en mouvement perpétuel dans un monde changeant et ouvert. L'expérience algérienne dans les années soixante-dix, de création d'instituts technologiques a permis de répondre rapidement tant quantitativement que qualitativement aux nouveaux besoins de main d'œuvre qualifiée à tous les niveaux, du système productif national naissant. Au milieu des années quatre-vingt, il est mis fin à cette expérience du fait des difficultés économiques de l'époque mais aussi des changements doctrinaux qu'a connus l'Algérie. Ces instituts vont changer de statut et passer sous la coupe de l'enseignement supérieur avec une plus grande distanciation des besoins réels de l'économie nationale. Même la dernière réforme qu'a connue l'enseignement supérieur n'a pas permis une meilleure professionnalisation dans la mesure où seulement 5% de l'offre de formation universitaire de niveau License est professionnelle. Ainsi, comment faire en sorte qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte dans le cadre de politiques socio-économiques inclusives.

Bibliographie

Constitution de la république algérienne démocratique et populaire, 2016.

Loi n° 08-04 du 15 Moharram 1429 correspondant au 23 janvier 2008 portant loi d'orientation sur l'éducation nationale, http://www.joradp.dz/JO2000/2008/004/F_Pag.htm

CNES; Rapport sur le développement humain 2013-2015, Alger 2016.

Hammouda N.-E. & Ali; 2014 "La protection sociale non contributive en Algérie", rapport CREAD/UNICEF

Hammouda. N.-E.; "Analphabétisme des jeunes de 10 à 29 ans". 8ème colloque de l'AMEP, ALGER du 13 au 15 Octobre 1991; 10/1991.

Hammouda. N.-E.; "Les indicateurs du travail décent en Afrique : Une première évaluation à partir des sources nationales", ILO, 2012 (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_189223.pdf).

Hammouda. N.-E.; "Young, educated and unemployed: a review of Algeria's labor market reality", ILO 2010.

Hammouda.N.-E.; "Labor Markets Policies and Institutions, with a Focus on Inclusion, Equal Opportunity and the Informal Economy. Le cas de l'Algérie", National background paper, ILO, (2009), 76p.

(http://wiego.org/sites/wiego.org/files/publications/files/Charmes_IE.Synthesis.Mediterranean.pdf).

Hammouda. N.-E.; "Algerian Youth Unemployment: Roots, Risks and Responses, Carnegie", 2010 (http://carnegieendowment.org/files/Nacereddine_Hammouda.pdf).

Hammouda. N.-E.; "Enseignement Supérieur: Elément de Méthodologie Statistique". Statistiques N°2 (Janvier/Mars 1984).

Hammouda. N.-E.; "Education-Formation: un constat ".STATISTIQUES ONS, 1984.

Hammouda. N.-E.,2014, Profil des disparités des enfants, des mères, des adolescents et des jeunes en Algérie, background paper UNICEF, Alger

Hammouda. N.-E.; "Algérie: Dérouille, révolte et émigration".

Hammouda. N.-E.; "L'estimation du volume et des déterminants du travail des enfants en Algérie". JMS 2005, Paris, France; 01/2005.

Hammouda. N.-E.. "Les indicateurs de développement humain au niveau infranational : essai d'estimation a partir des données du recensement algérien de la population et de l'habitat de 2008". Les cahiers du CREAD N°102, 2013, pp 9-32 ; Lassassi. M; Hammouda. N.-E.; "50 ans d'indépendance : quelle évolution de la situation du marché du travail en Algérie ? ". Les cahiers du CREAD N°100, 2013, pp101-136

Lassassi. M; Hammouda. N.-E; "le fonctionnement du marché du travail en Algérie: population active et emplois occupés". *In Région et Développement n° 35-2012, pp 99-120*

Lassassi. M; Hammouda. N.-E; "La main d'œuvre familiale : quelle utilisation en Algérie ? " Les cahiers du cread, N° 89, 97-122, 2009.

Medjoub. R; Hammouda. N.-E; Insertion professionnelle des jeunes par le réseau de relations en Algérie. Journées Internationales de Sociologie du Travail 2016, Athènes GRECE; 05/2016.

Merouani. W, Hammouda. N.-E; Claire El Moudden. "Le systeme algérien de protection sociale : entre bismarckien et beveridgien"les cahiers du cread, N°107-108, 2014, p 109-148.

Musette M.S., Isli M.A, Hammouda. N.-E.; "Marché du travail et emploi en Algérie: éléments pour une politique nationale de l'emploi". Edited by ILO, 01/2003; ILO.

ONS; Education et scolarisation en Algérie à travers les résultats du RGPH 2008, résultats par wilaya, collections statistiques n° 157, Alger 2011.

Endnotes

1. Art 12, Loi n° 08-04 du 15 Moharram 1429 correspondant au 23 janvier 2008 portant loi d'orientation sur l'éducation nationale.
2. Selon les résultats de l'enquête Jeunesse SAHWA 2015.
3. Selon le taux de change officiel actuel 1€= 125 DA.
4. C'est l'estimation donnée par la dernière enquête sur les dépenses de consommation des ménages pour le sous-groupe : frais de scolarité et affaires scolaires. Il n'est pas tenu compte des autres frais induits, tels que l'habillement ou le transport ni même les livres que l'on retrouve dans le sous-groupe : livres, revues et journaux.
5. Cette moyenne est variable selon les quintiles : entre 3.000 DA (25 €) pour les plus pauvres à plus de 7.000 DA (58,6 €) pour les plus riches.
6. FG-ALG-6.
7. Art 12 de la loi d'orientation sur l'éducation nationale
8. Source : voir Annexe, tableau n° 1.
9. FG-ALG-6.
10. Idem.
11. Plus d'un million de naissances vivantes en 2014 et 2015 contre moins de 600.000 en 1999 ; voir Annexe, tableau n°4.
12. Récit de vie, travail ethnographique SAHWA 2015. (FE-DZ-1)
13. Résultats de modélisation à partir des données de l'Enquête Jeunesse SAHWA 2015. (CODE)
14. Focus group Djelfa. FG-ALG-6.
15. Focus group Fethoun. FG-ALG-4.
16. Récit de vie. LS-ALG-4-Mokhtar-M-25.
17. Focus group Djelfa. FG-ALG-6.
18. Voir à ce sujet les propos de Soumia de Djelfa où la variable *localisation* est d'une très grande détermination. NI-Algeria-1-Soumia-F-28.
19. Le Dispositif de Soutien à l'Emploi des Jeunes : il s'adresse aux jeunes chômeurs situés dans la tranche d'âge 19-35 ans, jouissant d'une qualification professionnelle en relation avec l'activité projetée et capable de mobiliser un apport personnel déterminé pour le financement du projet. Ce dispositif propose un financement des projets ne dépassant les 10 millions de DA (l'équivalent d'environ 833 euros). Il assure le soutien, le conseil et l'accompagnement des jeunes promoteurs à la création d'activités (<http://www.ansej.org.dz/>).
20. Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit, placé sous tutelle du MSNFCF: dispositif créé en 2004 pour lutter contre la pauvreté, la précarité et le chômage, en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines. Ce dispositif a été créé pour financer des petites entreprises et accompagner les jeunes (de 18 ans et +) à les développer, sous réserve d'avoir une qualification minimale et absence de revenu (<http://www.angem.dz/>).
21. Focus group Fethoun, Travail ethnographique SAHWA 2015.
22. Agence Nationale de l'Emploi : est un intermédiaire de recrutement entre les entreprises et les demandeurs d'emploi. Cette agence Assure l'information, l'orientation et le placement des demandeurs d'emploi, la prospection et la collecte d'offre d'emploi auprès des employeurs. Elle Organise également la compensation des offres et des demandes d'emploi au niveau national, régional et local. (<http://www.anem.dz/>).
23. Agence de Développement Social placé sous tutelle du MSNFCF: Elle a pour missions statutaires, de promouvoir, de sélectionner, de choisir et de financer, totalement ou en partie, par voie de subvention ou tout autre moyen adéquat : * Des actions et interventions en faveur des populations démunies; * Tout projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social comportant une haute intensité de main d'œuvre, initié par toute collectivité, communauté ou entité publique ou privée, dans le but de promouvoir le développement de l'emploi; * La micro-entreprise. (source: site officiel de l'ADS: <http://www.ads.dz/>).
24. Focus group Fethoun. FG-ALG-4.
25. Récit de vie ; LS-ALG-4-Mokhtar-M-25.
26. Journal officiel de la république algérienne 2008, n° 4 –La loi 08/04 a abrogé l'ordonnance 76/35 de la 16/04/1976 portant organisation de l'éducation et de la formation.

ANNEXES

Tab. 01. Evolution des taux de scolarisation par âge détaillé des 6-15 ans par sexe entre 1998 et 2008 (en %)

	1998			2008		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
6	57,5	56,3	56,9	78,2	78,2	78,2
7	87,9	85,8	86,9	93,6	93,4	93,5
8	89,8	87,3	88,6	95,0	94,8	94,9
9	90,3	87,3	88,8	95,2	94,9	95,0
10	90,3	86,5	88,4	95,5	95,1	95,3
11	89,8	85,4	87,6	95,2	94,7	94,9
12	88,3	82,2	85,3	94,7	93,7	94,2
13	85,5	77,6	81,6	93,5	91,7	92,6
14	80,2	71,5	75,9	90,7	88,8	89,8
15	71,2	63,6	67,5	85,2	82,8	84,0
6-15 ans	83,1	78,3	80,7	91,6	90,6	91,1

Source RGPH ONS collections statistiques N° 157, p19

Tab. 02. taux de scolarisation par âge détaillé des 6-15 ans par sexe selon la strate (en %) en 2008

	URBAIN			RURAL		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
6	80,6	80,9	80,8	73,6	73,1	73,4
7	95,0	95,0	95,0	91,2	90,6	90,9
8	96,1	96,3	96,2	93,1	92,0	92,6
9	96,3	96,5	96,4	93,0	91,9	92,5
10	96,6	96,8	96,7	93,5	92,0	92,8
11	96,5	96,6	96,6	92,8	91,1	92,0
12	96,2	96,2	96,2	92,1	89,1	90,6
13	95,3	95,3	95,3	90,5	85,6	88,1
14	93,1	93,4	93,2	86,7	80,8	83,8

15	88,3	88,9	88,6	80,0	72,5	76,3
6-15 ans	93,3	93,5	93,4	88,4	85,4	86,9
7-15 ans	94,7	94,8	94,7	89,9	86,6	88,3

Source RGPH 2008 ONS collections statistiques N° 157, p20

Tab. 03 : Population analphabète et taux d'analphabétisme des jeunes (15-24 ans) selon le sexe et la strate en 2008

	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Analphabètes	Population	Taux	Analphabètes	Population	Taux	Analphabètes	Population	Taux
Urbain	51937	2357986	2,2	86795	2329565	3,7	138732	4687550	3,0
Rural	106884	1384997	7,7	214413	1326069	16,2	321297	2711066	11,9
Ensemble	158821	3742982	4,2	301206	3655634	8,2	460028	7398616	6,2

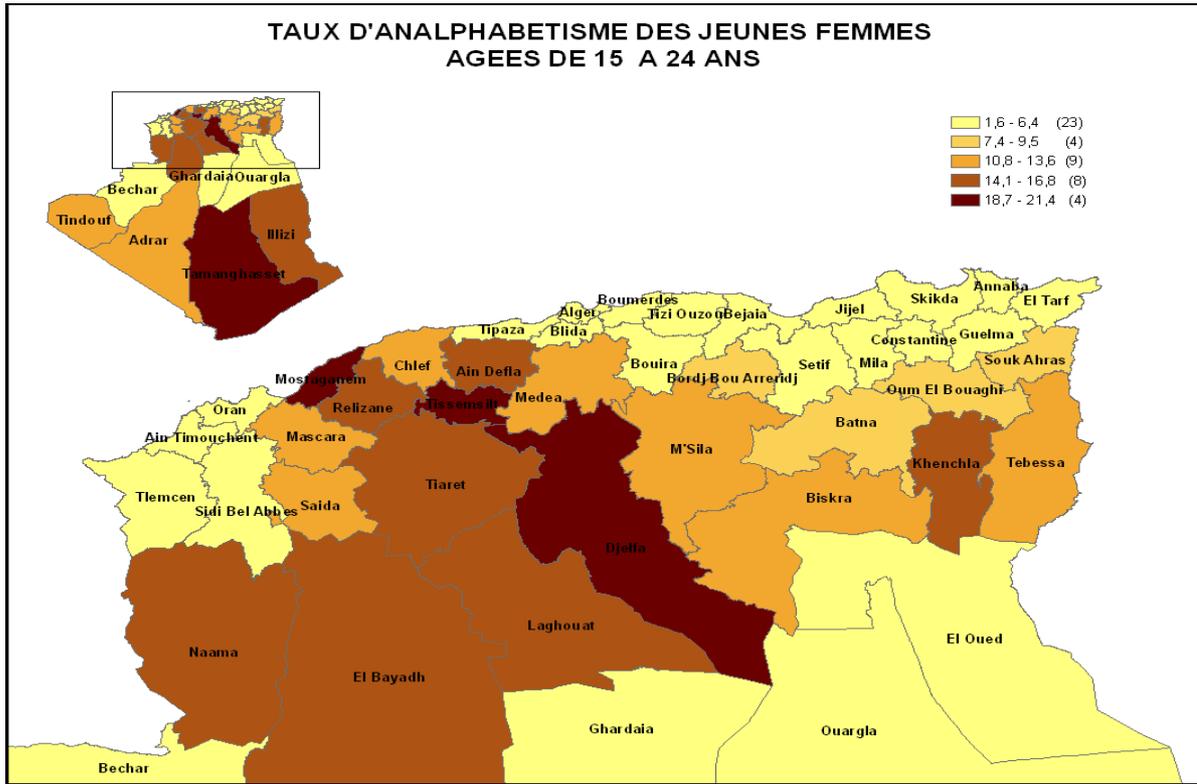
Source RGPH 2008 ONS collections statistiques N° 157, p15

Tab. 04 : Structure relative de la population âgée de 15-29 ans par niveau d'instruction selon le groupe d'âge et le sexe (en %)

	Sans instruction	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Non Déclaré	Population (Effectif)
Masculin							
15-19	3,4	13,1	55,9	23,9	3,2	0,4	1847311
20-24	5,0	15,6	42,6	21,1	15,2	0,5	1895704
25-29	6,2	15,3	42,3	22,7	13,0	0,5	1730409
Féminin							
15-19	5,8	10,4	46,0	31,3	6,1	0,4	1787859
20-24	11,2	13,3	28,4	22,1	24,4	0,6	1867802
25-29	16,7	15,8	27,3	21,7	17,8	0,6	1691968

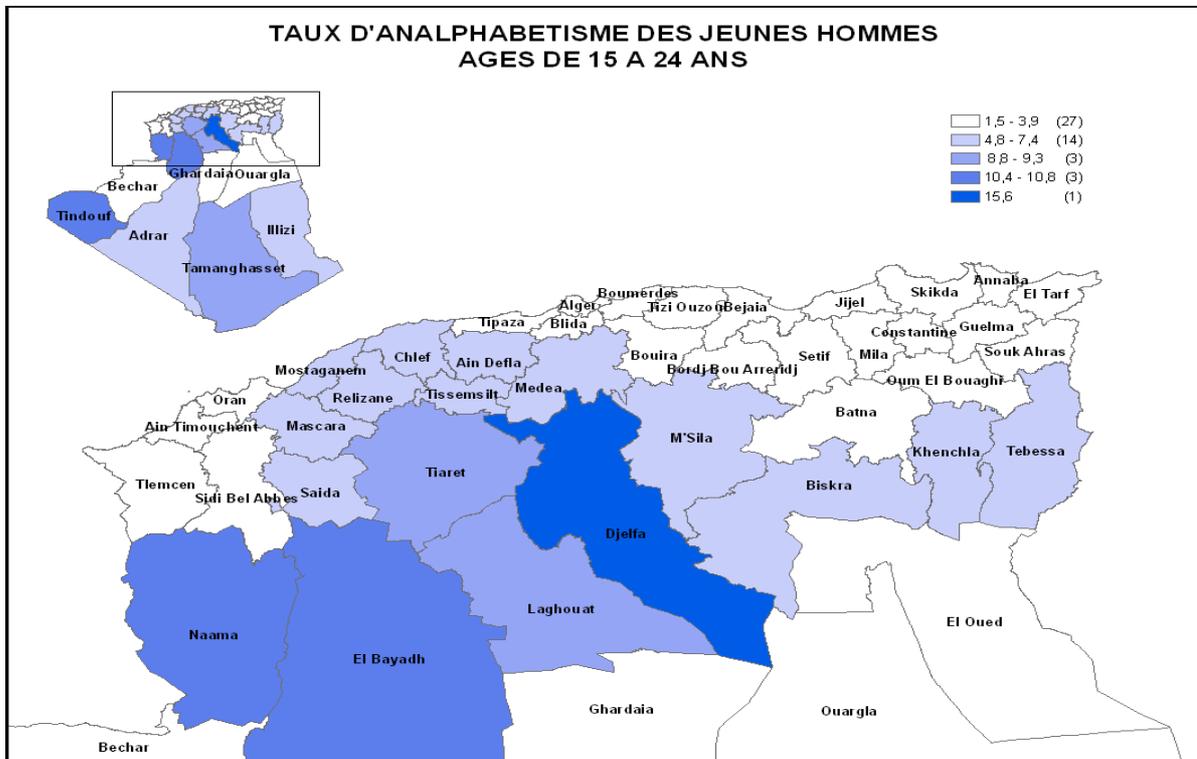
Source RGPH 2008 ONS collections statistiques N° 157, p18

Figure 1



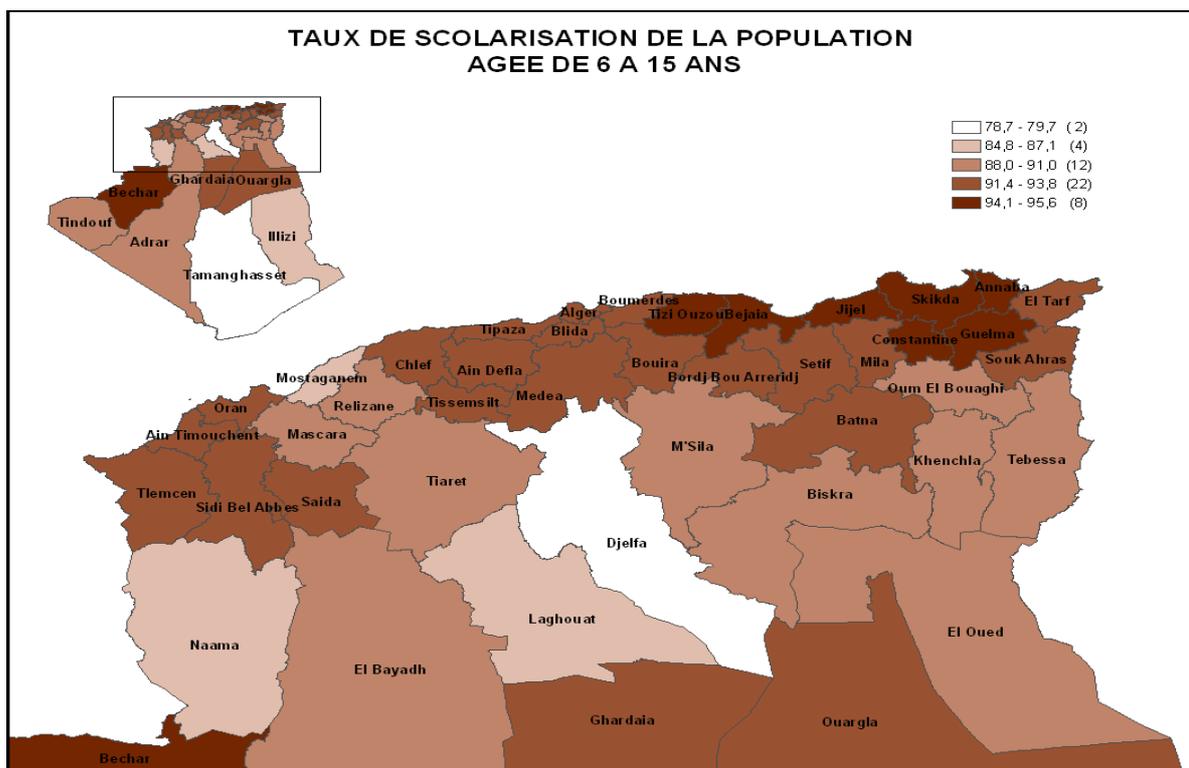
Source : Collections statistiques N°157/2011. Série S. Statistiques sociales. ONS

Figure 2



Source : Collections statistiques N°157/2011. Série S. Statistiques sociales. ONS

Figure 3



Source : Collections statistiques N°157/2011. Série S. Statistiques sociales. ONS

Encadré : Extraits de la constitution de 2016

Art. 36. (nouveau) — L'Etat œuvre à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi.

L'Etat encourage la promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises.

Art. 37.(nouveau)— La jeunesse est une force vive dans la construction du pays.

L'Etat veille à réunir toutes les conditions à même de développer ses capacités et dynamiser ses énergies.

Art. 65.—Le droit à l'enseignement est garanti.

L'enseignement public est gratuit dans les conditions fixées par la loi.

L'enseignement fondamental est obligatoire.

L'Etat organise le système national d'enseignement.

L'Etat veille à l'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle.

Art. 69.—Tous les citoyens ont droit au travail.

Le droit à la protection, à la sécurité et à l'hygiène dans le travail, est garanti par la loi.

Le droit au repos est garanti ; la loi en détermine les modalités d'exercice.

Le droit du travailleur à la sécurité sociale est garanti par la loi.

L'emploi des enfants de moins de seize (16) ans est puni par la loi.

L'Etat œuvre à la promotion de l'apprentissage et met en place les politiques d'aide à la création d'emplois.

La loi 08/04 du 23//01/02008 portant loi d'orientation sur l'éducation nationale²⁶ déclare dans son article 1^{er} qu'elle « a pour objet de fixer les dispositions fondamentales régissant le système éducatif national ».

Celui-ci a pour vocation de former l'enfant, futur citoyen, qui doit être « doté de repères nationaux incontestables, profondément attaché aux valeurs du peuple algérien, capable de comprendre le monde qui l'entoure, de s'y adapter et d'agir sur lui et en mesure de s'ouvrir sur la civilisation universelle » (Art.2).

I. Les principes fondamentaux :

- La garantie du droit à l'enseignement pour tous : art. 10
- L'obligation pour les parents de scolariser les enfants des deux sexes âgés de 6 à 16 ans : art. 12
- L'égalité des chances en matière de scolarité : art. 11
- La gratuité de l'enseignement dans le public : art.13
- L'aide de l'Etat aux démunis : art. 13 al. 2
- L'aide de l'Etat aux enfants ayant des besoins spécifiques : art.14



Researching
Arab Mediterranean Youth:
Towards a New Social Contract



This project has received funding from the European Union's Seventh Framework Programme for research, technological development and demonstration under grant agreement no 613174.

The SAHWA Project (“Researching Arab Mediterranean Youth: Towards a New Social Contract”) is a FP-7 interdisciplinary cooperative research project led by the Barcelona Centre for International Affairs (CIDOB) and funded by the European Commission. It brings together fifteen partners from Europe and Southern and Eastern Mediterranean countries to research youth prospects and perspectives in a context of multiple social, economic and political transitions in five Arab countries (Morocco, Algeria, Tunisia, Egypt and Lebanon). The project expands over 2014-2016 and has a total budget of €3.1 million. The thematic axes around which the project will revolve are education, employment and social inclusion, political mobilisation and participation, culture and values, international migration and mobility, gender, comparative experiences in other transition contexts and public policies and international cooperation.

